

## CAP-C des 26 et 27 octobre 2023

Une nouvelle CAP s'est tenue le 26 octobre.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de la séance par le Président.
- Désignation du Secrétaire adjoint.
- Lectures des déclarations liminaires (voir celle de la CGT en pièce jointe).
- Examen d'une demande de sanction du quatrième groupe.
- Examen d'une demande de sanction du troisième groupe.
- Examens de 5 propositions de prolongations de stages.
- Examens de 2 propositions de non titularisations.
- Questions diverses.

Comme évoqué dans la déclaration liminaire **CGT**, l'ensemble des élus de la CAP C, sont pour la plupart, toujours en attente de moyens suffisants pour pouvoir correctement exercer leurs fonctions. Parmi ces manques de moyens, le plus bloquant est en deux mots : SMOBI – TOKEN. Outils indispensables pour accomplir toutes leurs missions dans des conditions acceptables.

Les équipes de la DRH-MD doivent elles aussi bénéficier de meilleures conditions de travail pour pouvoir œuvrer à leur charge de travail toujours plus pressante.

Rappelons que la **CGT** n'avait pas validé la dernière réforme de la Fonction Publique du 6 aout 2019 dans laquelle nous sommes passés de 47 CAP à 3 et une CCPU.

Nous en voyons aujourd'hui les premiers effets. Des CAP qui se sont engorgés de différents dossiers, et qui se tiennent au rythme soutenu, d'une par mois. Des moyens suffisants doivent être engagés pour fonctionner au vu de l'économie d'échelle déjà réalisée suite à la réduction significativement du nombre d'instances.

Durant cette CAP un dossier de prolongation de stage n'a finalement pas été examiné en séance car bonne nouvelle le personnel a été directement titularisé.

Cette CAP C a également traité un dossier particulier d'une demande de sanction de quatrième groupe concernant un cumul d'activité complémentaire non déclaré à l'administration. La **CGT** rappelle qu'effectivement toute activité annexe à la Fonction Publique d'un fonctionnaire doit faire l'objet d'une demande d'autorisation. Nous conseillons ceux et celles n'ayant pas encore engagé cette démarche par écrit de se mettre en conformité afin d'éviter ce type de sanction.

Face au problème d'attractivité et de fidélisation de notre ministère des Armées, le Président de séance a indiqué l'importance de pouvoir mettre les bonnes compétences aux bons endroits sans forcément passer systématiquement par le recrutement de personnels plus jeunes.

Cela étant, la moyenne d'âge de notre ministère est de 48,9 ans.

La **CGT** a tout de même tendance à porter cette idée selon laquelle « place aux jeunes » pour une « retraite à 60 ans » tout en valorisant l'expérience des personnels les plus compétents se situant en fin de carrière, c'est aussi naturellement un peu dans l'ordre des choses.

Dans des CAP C précédentes l'administration faisait remarquer que le nombre de recours CREP qui arrivait en CAP était étonnamment très bas et que les agents ne devaient pas hésiter à saisir la CAP C en cas de situations nécessitant la saisine de celle-ci.

Le 15 et 16 novembre 2023 se tiendra très tardivement dans l'année une CAP spécial recours CREP. La **CGT** avait revendiqué la tenue d'une CAP pour ces recours le plus rapidement possible, pour que les personnels soient informés des suites donner à leur recours avant la campagne CREP 2024.

Le président a évoqué le traitement des recours CREP en CAP en s'interrogeant sur la pertinence du traitement de ce type de recours dans le format CAP actuel.

La **CGT** a donc demandé si ce n'est en CAP, dans quelle instance les recours CREP pourraient être examinés dans l'avenir car nous indiquons également que les CMG sont aussi très très occupés ? Nous n'avons pas eu pour le moment de réponse à cette interrogation.

Dans le passé nous avons pu constater l'arrivée de dossier en CAP dans lequel l'abaissement « d'une simple croix » dans un CREP avait déclenché chez le personnel concerné une rupture de confiance qui avait ensuite cheminé de façon négative pour arriver in fine en CAP C. Il est important de rappeler que le CREP est un document extrêmement important et qu'il conditionne souvent l'évolution professionnelle, comme les formations, l'avancement, le changement de corps, le CIA.

L'entretien professionnel une fois par an est donc un rendez-vous important. La **CGT** conseille de la préparer à l'avance, en relisant, notamment, les 3 derniers CREP.

Rappelons que le CREP doit être avant toute chose un moment d'échange constructif avec son N+1.

La **CGT** rappelle que le personnel dispose de 48 heures pour signer son CREP. Il est important de le prendre pour le relire à tête reposée. Ces 48 heures peuvent aussi être utilisées pour discuter avec son N+1 et « négocier » des améliorations. Si malheureusement ce n'est pas possible, il est vivement conseillé d'indiquer la nature de ce désaccord dans la petite case « observations éventuelles de l'agent » prévue à cet effet et ce avant toutes autres démarches.

Toutefois la **CGT** conseille vivement de se rapprocher directement d'un représentant **CGT** si vous avez des doutes ou des questions avant de porter des annotations dans cette case, mais la **CGT** rappelle toute l'utilité et l'importance de cette case lors de situations particulières qui peuvent impacter directement l'avenir du personnel concerné.

Ensuite il est possible d'engager dans un délai de 15 jours un recours auprès de son supérieur hiérarchique après signature dématérialisée du CREP sur ESTEVE.

Rappelons que les recours CREP en CAP C ou en recours contentieux (Tribunal Administratif) n'arrivent au final que lorsque toutes les premières étapes d'échanges n'ont malheureusement pas abouti favorablement.

**Vos élus en CAP C :**

**Laura Godec – 02 98 22 66 35 – [laura.godec@intradef.gouv.fr](mailto:laura.godec@intradef.gouv.fr)**

**William Penalver – 05 65 58 49 06 – [william.penalver@intradef.gouv.fr](mailto:william.penalver@intradef.gouv.fr)**



263 rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex  
01 55 82 89 16 - [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)  
FB : FNTÉ- CGT Fédération Nationale des Travailleurs de l'État



## CAP-C des 26 et 27 octobre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme nous l'avons déjà évoqué dans nos précédentes Déclarations Liminaires (DL), les conditions de préparation des CAP C restent encore à ce jour précaires.

Que ce soit du côté de l'administration ou du côté des Organisations Syndicales (OS), tout le monde s'accorde à dire que les marges de progrès ne sont toujours pas acquises malgré les différentes alertes.

Certes, la volonté de trouver des solutions existe, mais se confronte à divers « blocages » parfois incompréhensibles.

Merci aussi à la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

La **CGT** avait dénoncé la réduction du nombre de CAP qui sont passées de 47 à 3, plus une CCPU.

D'ores et déjà, nous avons indiqué en journées préparatoires que l'ensemble des élus des différentes OS siégeant en CAP C ne pourront pas éternellement continuer à travailler en 2024 comme en 2023.

Les outils informatiques SMOBI et Token sont encore une fois le minimum du minimum pour travailler sérieusement.

Cette situation n'est pas non plus souhaitable et tenable pour les équipes qui travaillent à la DRH-MD qui « croulent » actuellement sous les dossiers en cours et à venir.

Concernant un éventuel impact des jeux Olympiques (JO) sur les personnels du Ministère des armées ; Il semblerait que certains GSBdD anticiperaient des refus de congé de personnel durant la période des JO en été 2024.

La **CGT** rappelle que les congés payés appartiennent aux personnels qui en disposent suivant leurs besoins.

La **CGT** souhaite également marquer par quelques mots le contexte international dans lequel notre ministère est un acteur important.

En effet, il semblerait que malheureusement nous rentrons dans un « cycle de guerre » dans lequel la **CGT** affirme qu'il n'y aura au final aucune « opportunité » pour personne.

En Ukraine par exemple au-delà de la tragédie, la guerre est actuellement bizarrement un prétexte pour réduire le droit du travail.

Une guerre en cachant une autre le conflit actuel du moyen orient est le théâtre d'un déchainement de violence inouï faisant de nombreuses victimes des deux côtés et des destructions portant atteinte à l'environnement.

La **CGT** condamne et condamnera toujours toutes les violences et s'inscrit pour la recherche de solution d'un processus de paix durable sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Vous remerciant de votre attention.

